



www.lex.community

Formulaire de demande de suppression d'un compte utilisateur

La plateforme Lex Community met à disposition de ses utilisateurs un service de signature électronique gratuit et sans contrepartie.

L'utilisateur de la plateforme est libre de supprimer à tout moment son compte utilisateur (sans avoir à motiver sa décision). Pour cela, il doit compléter ce formulaire et le signer à l'aide d'un compte Lex Community dont l'adresse de courriel correspond à celle du compte à supprimer. Cette signature électronique permet à Lex Persona de s'assurer de l'identité du demandeur et qu'elle correspond bien au compte à supprimer.

Lex Persona s'engage à fournir un procès-verbal de destruction du compte utilisateur mentionné dans un délai maximal d'un mois. Tout formulaire incomplet ne pourra pas être pris en compte par Lex Persona.

Indiquer l'adresse de courriel utilisée lors de l'inscription	
Signature	

Attention : il est nécessaire de fournir un formulaire par compte à supprimer.

Ce formulaire doit être adressé, complété et signé, à Lex Persona à l'adresse : compte@lex.community.